

Mairie de Arces-sur-Gironde
Monsieur le Maire,
Cotes de La Volettes
17120 Arces-sur-Gironde

Le 30 juillet 2012,

Envoi en A/R
Objet : votre courrier A/R du 18/07/2012
Copie : Monsieur Dominique Didier

Monsieur le Maire

J'ai reçu le 23 juillet de l'un de vos collaborateurs un courrier m'informant que les sites arces-sur-gironde.fr, arces-sur-gironde .com et commune-arces-sur-gironde.com devaient posséder les intitulés « sites privés ». Les sites indiqués ci-dessus portent les mentions « Non Officiel ». Cela ne peut pas être plus explicite.

Je souhaiterais en premier vous informer qu'il aurait été facile de ne pas répondre à votre courrier en A/R mais cela aurait été un manque de courtoisie. En effet les noms de domaine susnommés sont la propriété de la Société SARL PCI - Agence de Presse en tant que personne morale.

En second pour votre information sachez aussi que l'AFNIC gère uniquement les noms de domaine portant l'extension en .FR car vous avez omis probablement volontairement d'indiquer que le domaine commune-arces-sur-gironde portait l'extension en .com. Pour obtenir des informations sur les extensions en .Com Il faut vous adresser à la Société VERISIGN au Etats-Unis d'Amérique (distributeur officiel mondial des extensions en .COM principalement). La société Sarl PCI peut vous communiquer son adresse si vous le souhaitez.

En outre l'AFNIC confirme dans un de leur courriel à la Société SARL PCI daté du 23/07/2012 12:06 que pour les noms de domaine portant l'extension .FR, même portant le nom d'une commune il est parfaitement légal de les détenir, ceci conformément aux dispositions de leur charte de nommage et aux conditions d'attributions des noms de domaines. La règle qui prévaut pour la création d'un nom de domaine est bien le PREMIER ARRIVE/PREMIER SERVI

De plus les frais engagés pour une éventuelle procédure "SYRELI" sont à la charge du requérant de 250€ HT et sans aucun remboursement de l'AFNIC.

La société espère vous avoir renseigné correctement.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes sincères et respectueuses salutations.

Pour la Société SARL PCI